

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 9 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 9 février, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 3 février.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33 puis 34 à partir du point 3.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 39 puis 40 à partir du point 3.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, à partir du point 3, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BOULENGER Delphine, procuration à Mme PLE Sandra,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HIEL Anne, procuration à M. DELVALLE Jean,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. SÉRÉ Soarey,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine, jusqu'au point 3,
M. LORIDAN Bernard,
M. RAVET Pierre-Luc,

Secrétaire de séance :

M. BOONAERT Jean-Philippe.

Délibération n°2023D010 - Développement économique et acquisitions foncières - Zone d'activités des Graissières sur la commune de Lestrem - Autorisation de cession dans un délai inférieur de dix ans.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de la délibération en date du 23 octobre 2014 sécurisant les actes de vente de la CCFL stipulant que dans un délai de dix ans une parcelle acquise auprès de la CCFL ne pouvait être vendue sans son accord préalable.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 octobre 2014 validant le principe de la vente du lot n°7 de la ZA des graissières à Monsieur DESMET Gianì

Vu la délibération en date du 19 février 2015 autorisant la vente du lot n°7 de la ZA des graissières à Monsieur DESMET Gianì

Considérant l'acte de vente en date du 23 décembre 2015 actant de la vente des parcelles référencées AH 643, AH 646, AH 651

Considérant la demande de Monsieur DESMET Gianì en date du 5 janvier 2023 exposant les difficultés sérieuses de son entreprise et sollicitant la possibilité de revendre tout ou partie des parcelles acquises auprès de la CCFL.

Considérant la situation économique de l'entreprise,

Considérant les exigences du « Zéro Artificialisation NET », les nécessités de densification et de ré-usage des friches,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER la cession la SARL G.A. Desmet de son bâtiment et tout ou partie des parcelles cadastrées AH643, AH646, AH651,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (34 voix POUR, 6 abstentions) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

